

COMMUNE DE BURTONCOURT

**BORDEREAU D'ENVOI**

Le Maire de la Commune de BURTONCOURT,

à

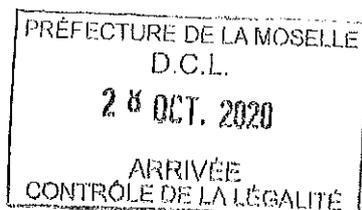
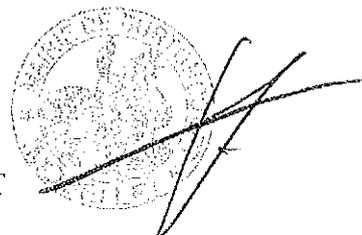
PREFECTURE DE LA MOSELLE
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
 Bureau du contrôle de légalité
 9, place de la Préfecture
 BP 71014
 57034 METZ Cedex

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>Délibération N° 51/2020</u> : Adjonction d'un luminaire du réseau éclairage public impasse des champs de Lin	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 52/2020</u> : Travaux d'exploitation 2020 en forêt communale	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 53/2020</u> : Devis débardage 2020/2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 54/2020</u> : Aménagement de la ruelle « Chocu »	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 55/2020</u> : Taxe de séjour 2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 56/2020</u> : Refus de transfert de compétence en matière de PLU à la CCHCPP	1 exemplaire	Pour contrôle de légalité
<u>Délibération N° 57/2020</u> : Etat de prévision des coupes – Exercice 2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 58/2020</u> : Destination des coupes forêt communale – Exercice 2020/2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 59/2020</u> : DEVIS ONF Assistance Technique et cubage 2021	1 exemplaire	
Nombre total des actes transmis :	09	

Burtoncourt, le 26 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



Delibz - AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 51 – 2020 : ADJONCTION D'UN LUMINAIRE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - IMPASSE DES CHAMPS DE LIN.

Après exposé du Maire concernant les travaux d'adjonction d'un luminaire sur le réseau d'éclairage public impasse des Champs de lin, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis N° 00017 avec l'entreprise MERY BTP pour un montant de 3 840,38 € TTC.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **29 OCT. 2020**
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



MERY BTP

21 rue de l'église BURTONCOURT 57220

tel 06 52 47 93 65

siret 389 633 793 APE 4399C

MAAF assurances SA- chauray-79036 NIORT cedex 09

Assurance responsabilité décennale N° 157117255F

N/réf : Devis N° 00017
BURT39

Commune de Burtoncourt
rue Lorraine
57220 BURTONCOURT

Affaire suivie par : Alain MERY

Devis concernant l'adjonction d'un luminaire du réseau d'éclairage public de l'impasse des champs de l à Burtoncourt.

Reprise de l'alimentation électrique sur un luminaire existant du chemin d'Epange. Mise sous fourreau d'un câble 2 X 2,5mm² à placer et fixer sur le béton de scellement des bordures de trottoir, réalisation d'un coffrage vertical vissé sur le béton existant, bétonnage à hauteur de la bordure afin de noyer la gaine TPC diamètre 40mm et ainsi protéger le câble d'alimentation sur environ 45 ml. Réalisation d'une saignée dans l'enrobé existant pour l'enfouissement de la gaine sur environ 15 ml, réfection de l'enrobé après la mise en place du conduit et la pose du socle béton.

Fourniture et pose d'un socle béton de 200 kg muni de 4 tiges filletées M14 pour ancrage du mât de luminaire.

Fourniture et pose d'un luminaire Beauregard 2 inox peint en noir, mât octogonal de 4m, source led 54w, flux source max 6845 lumens.

	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	ALIMENTATION DU LUMINAIRE				
1.1	Pose d'une gaine en polyéthylène rouge, Ø 40 mm, type TPC cintrable à double paroi, annelée ext. et lisse int, sur béton de bordures fixé avec colliers rilsan, sur env.45ml, puis dans une saignée dans l'enrobé sur env.15 ml.	ML	60,000	3,07	184,20
1.2	Réalisation d'un coffrage vertical fixé sur le béton de bordures par vis à tête hexagonale diamètre 8 mm spécial béton, (il sera nécessaire de demander l'accès à la propriété de Mr et Mme Wittkowski pour la fixation du coffrage).	ml	45,000	6,13	275,85

ref bancaires: CCM Metz Sain tQuentin iban : FR76 1027 8050 0500 0206 9840 194

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.3	Réalisation de 2 percements tous les 50cm dans le béton de bordures, mise en place de fers tor en "L" diamètre 8 mm scellés avec scellement chimique, liaisonnés en barre de 8 mm pour ancrage de la recharge en béton.	U	1,000	402,84	402,84
1.4	Remplissage de la recharge en béton fabriqué à la bétonnière sur chantier, y compris talochage et nettoyage.	ml	45,000	8,09	364,05
1.5	Sciage à la tronçonneuse thermique de l'enrobé et réalisation d'une saignée sur environ 15cm de profondeur pour mise en place du fourreau sur 15 ml, évacuation des déblais.	u	1,000	286,19	286,19
1.6	Réfection de l'enrobé après la mise en place de la gaine, remplissage en gravillons de laitier 2/4 mm -3cm, compactage manuel, mise en oeuvre d'un enrobé à froid 0/4 mm et compactage.	u	1,000	382,63	382,63
Total :					1 895,76
2	FOURNITURE ET POSE D'UN LUMINAIRE				
2.1	Alimentation des luminaires en câble U1000 RO2V 2 x 2,5mm ² y compris raccordements sur luminaire existant et du nouveau luminaire.	ML	60,000	5,45	327,00
2.2	Fourniture et pose d'un luminaire Beauregard led 54w, flux source max 6845 lumens, ral 9005 noir foncé satiné, mât octogonal de 4m de hauteur en acier inoxydable noir. Fixation sur socle béton 200kg par 4 tiges filetées entraxes 200mm/200mm.	U	1,000	1 617,62	1 617,62
Total :					1 944,62

Montant H.T. 3 840,38 €

T.V.A. à 0,00 0,00 €

Montant T.T.C. 3 840,38 €

Conditions générales de vente :

Toutes nos réalisations sont effectuées selon les normes en vigueur du moment.

La date limite de paiement est fixée à dix jours après réception de la facture.

Passé ce délai, une facturation d'intérêts sera appliqué au taux de 1,5 fois le taux légal de la banque de France (loi n° 92-1442 du 13 Décembre 1992) ceci après mise en demeure restée infructueuse.

L'entreprise MERY BTP se réserve le droit de propriété sur la totalité des marchandises tant que les sommes dues ne seront pas entièrement versées.

Conditions de paiement :

Paiement fin de travaux à réception de facture.

Bon pour accord le 23 OCT. 2020
Le client

Le Maire - André HUPERT



[Handwritten signature in black ink]

Bon pour accord
L'entreprise

[Handwritten signature in black ink]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 52 – 2020 : TRAVAUX D'EXPLOITATION 2020 EN FORÊT COMMUNALE.

Après présentation du résultat de l'appel d'offre relatif aux travaux d'exploitation 2020 dans la forêt communale ci-dessous :

- **ONF : 16 223,44 € HT**
- **Yannick MITTELBRONN : 11 655,00 € HT**
- **Sarl CHÊNE D'OR : 10 662,50 € HT**

le Conseil Municipal retient la proposition de la Sarl CHÊNE D'OR et autorise le Maire à signer le devis daté du 21/09/2020 pour un montant de 10 662,50 € HT soit 11 728,75 € TTC.

(Pièce-jointe : Devis)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT. 2020
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



(3)

EXPLOITATION

OFFICE NATIONAL DES FORETS - AGENCE DE METZ
ACHAT DE SERVICES D'EXPLOITATION FORESTIERE

PRESTATION A REALISER DANS L'AGENCE DE METZ

UT : Pays Messin

U DES PRIX UNITAIRES

FORET	AGENT RESPONSABLE DU CHANTIER	Parcelle	Nature de la	VOLUME INDICATIF		heures pour cablage avec tracteur à treuil	Heures pour abattage tiges	Clauses techniques particulières - clauses environnementales			Echéancier
				BOIS EN LONG	BO			Cloisonnements (O/N + entraxe)	Sensibilité Sol	Cours d'eau*	
communale	Sylvie Richard	1	coupe définitive	BO	BIL	3		non	sensible	non	15/02/2021
		2	secondaire	30	23			non	sensible	non	15/01/2021
		3	amélio	60	65			non	sensible		
		8	amélio	73	90	10					
		9	sanitaire	62	72	8					
				85	84						

abattage : tiges de diamètre inférieur ou égal à 35cm. 7 tiges/heure si pas de façonnage de BIL---**P1/2/3 : sentier de randonnée, balisage obligatoire**- présence de chenilles processionnaires---dépeçage dans certains hêtres et frênes---selon la décision de la commune, certaines coupes peuvent être reportées--- Cablage : liste des tiges en annexe---5 arbres dépeçants à couper P5

* présence de cours d'eau à franchir - déclaration obligatoire-ART 1.1.3- Du règlement national d'exploitation forestière

Offre de prix à retourner à mairie de Burtoncourt, 57220 Burtoncourt pour le 28 septembre 2020 9h00

Montant total TTC en toutes lettres :
Onze mille sept cent vingt huit euros et soixante quinze centimes

PRIX PROPOSES EN EXPLOITATION :	
Produits	Quantité
BO	310
BIL	335
H câblage	21
H abattage	13
	P.U.H.T
	Prix TOTAL
	3 875,00
	4 522,50
	1 680,00
	585,00

NOM ET ADRESSE DU PRESTATAIRE :

SARL CHENE D'OR
4 CHEMIN BERTEUX CHAMPS
57640 SANRY LES VIGY

Je déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement

de la consultation et m'engage à exécuter les prestations prévues au présent Bordereau conformément aux prescriptions techniques

prévues au contrat et dans ses pièces annexes.

Cachet de l'entreprise et signature

[Signature]

SARL CHENE D'OR

Débardage Forestier
4 Chemin Bertoux Champs
57640 Sanry les Vigy
Tel : 06 27 38 16 71

Email : chenedor@orange.fr
SARL au capital de 100 000 €

PRIX TOTAL H.T.

10 662,50

T.V.A 10%

1 066,25

PRIX TOTAL T.T.C.

11 728,75

Fait à Sanry les Vigy, le 21 septembre 2020

Bon pour accord.

le 23 OCT. 2020

Arpaie - Andre HOFFERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 53 – 2020 : DEVIS DEBARDAGE 2020/2021.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer le devis de débardage établi par la Sarl CHÊNE D'OR pour les bois façonnés de l'hiver 2020/2021 qui s'élève à un montant de 7 261,00 € HT soit 7 987,10 € TTC.

(Pièce-jointe : Devis débardage.)

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT. 2020
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



DEBARRAS

PRESTATION A REALISER DANS L'AGENCE DE METZ

UT : pays messin

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

FORET communale	AGENT RESPONSABLE DU CHANTIER	Parcelle	Nature de la coupe	VOLUME INDICATIF		Heures	Clauses techniques particulières - Lieu de débarrage clauses environnementales				Echéancier
				BOIS EN LONG			Cloisonnements (O/N +espacement)	Sensibilité é sol	Cours d'eau*	Dépôt	
				BO	BIL						
Burtoncourt	S Richard	1	défi	30	23		oui 25m	S	N		31/05/2021
		2	seco	60	65	1	non	TS	N		
		3	amélio	73	90	1	non	TS	N		
		8	amélio	62	72	1	non	TS	N		
		9	sanit	85	84	1	non	S	N		

sentier de randonnée P1 et 2: panneaux de signalisation obligatoires---présence de chenille processionnaire---volumes prévisionnels à valider par la commune.

* présence de cours d'eau à franchir - déclaration obligatoire-ART 1.1.3. Du règlement national d'exploitation forestière

Offre de prix à retourner à mairie de Burtoncourt, 57 220
 Burtoncourt pour le 28 septembre 2020 à 9H00

Montant total TTC en toutes lettres :
 Sept mille neuf cent quatre vingt sept euros et dix centimes d'euros

PRIX PROPOSES EN DEBARRAGE :			
Produits	Quantité	P.U.H.T	Prix TOTAL
BO	310	10,00	3 100,00
BI	334	11,50	3 841,00
BIZ	0		
Heures	4	80,00	3 20,00

NOM ET ADRESSE DU PRESTATAIRE :

SARL CHENE D'OR
 4 CHEMIN BERTEUX CHAMPS
 57640 SANRY LES VIGY

Je déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement

de la consultation et m'engage à exécuter les prestations prévues au présent Bordereau conformément aux prescriptions techniques
 prévues au contrat et dans ses pièces annexes.

Cachet de l'entreprise et signature

PRIX TOTAL H.T. : 7 261,00

T.V.A 10 %

PRIX TOTAL T.T.C. : 7 987,10

Fait à Sanry les Vigy le 21 Septembre 2020

SARL CHÈNE D'OR

Débarçage Forestier
 4 Chemin Bertoux Champs
 57640 Sanry les Vigy
 Tel : 06 27 38 16 71

Email : chenedor@orange.fr

SARL au capital de 100 000 €

Siret 440 552 362 000 12- APE 240Z

TVA : FR 88 440 552 362



Bon pour accord.
 le 23 OCT. 2020
 Le Maire - André Hupert



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 54 – 2020 : AMENAGEMENT DE LA RUELLE « CHOCU ».

Après avoir pris connaissance de la modification du tracé de la ruelle au lieudit « Chocu », qui relie directement la rue des Jardins à la rue Lorraine, et ce conformément au plan d'arpentage joint en annexe à la présente délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A acheter la parcelle de 70 m² à la famille LORRILLARD pour un montant de 500 €.
- a procéder à l'achat par l'intervention d'un acte notarial.
- Charge le Maire de procéder à l'enquête publique au sein de la population ; désigne une tierce personne non domiciliée dans la Commune pour l'enquête.
- A signer tous les actes administratifs concernant l'arpentage, l'information du public et l'achat de la parcelle.
- A rétrocéder à la famille LORRILLARD la parcelle de 33 m² (une partie de l'ancienne ruelle).
- A rémunérer le géomètre pour la division des parcelles.

Délibération certifiée exécutoire,

Burtoncourt, le 29 OCT. 2020

Le Maire,

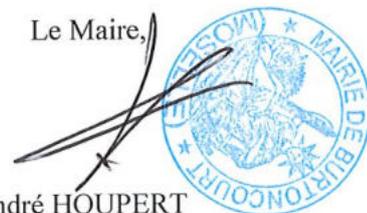
André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 55 – 2020 : TAXE DE SEJOUR 2021.

Après en avoir délibéré (9 voix pour / 1 abstention), le Conseil Municipal de Burtoncourt décide de fixer comme suit et à compter du 01/01/2021 la taxe de séjour forfaitaire concernant l'exploitation du camping « La Croix du Bois Sacker ».

Rappel des données :

- **Période d'ouverture :** du 1^{er} Mai au 31 Août, soit 125 nuitées
- **Capacité d'accueil :** 80 emplacements
- **Abattement : 50%**

Calcul de la taxe de séjour : $125 \times 3 \times 0,20 \times 0,50 \times 80 = 3\ 000,00 \text{ €}$

Montant de la taxe forfaitaire due : 3 000,00 €

Calcul pour les établissements non classés (chambres d'hôtes) :

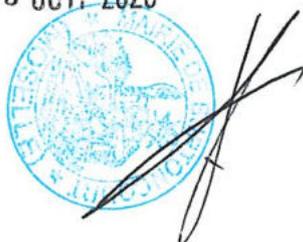
- $64 \div 2 = 32$
- La taxe est fixée à 1%
- $32 \times 0,01 = 0,32$

Conformément à l'article L2333-30 du CGCT la plus élevée de la collectivité est 0,20 €.

Donc le montant retenu est 0,20 € par personne et par nuitée pour les chambres d'hôtes non classées.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT. 2020
Le Maire,

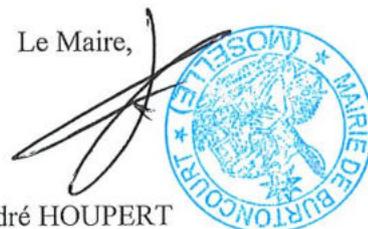
André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 56 – 2020 : REFUS DE TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE.

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences,
 Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des Communautés de Communes,
 Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
 Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR,

Monsieur le maire de Burtoncourt informe le conseil municipal que l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange au 1^{er} janvier 2021.

Cependant, une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant le 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Monsieur le maire indique, également, qu'une clause de revoyure est prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la communauté de communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Burtoncourt décide :

DE CONSERVER la maîtrise en matière d'urbanisme sur son territoire,

DE REFUSER le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange au 1^{er} janvier 2021,

DE PRENDRE ACTE de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Délibération certifiée exécutoire,

Burtoncourt, le **29 OCT. 2020**

Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

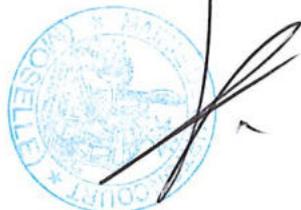
N° 57 – 2020 : ETAT DE PREVISION DES COUPES – EXERCICE 2021.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer l'état de prévision des coupes en forêt communale pour l'exercice 2021.

Pièce-jointe : Etat de prévision des coupes – Exercice 2021.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT. 2020
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



ETAT DE PRÉVISION DES COUPES

Agence : AG DE METZ
 UT : UT PAYS MESSIN

Interlocuteur : RICHARD SYLVIE
 03 87 77 91 78 - 06 16 30 73 39
 sylvie.richard@onf.fr

Forêt communale de Burtoncourt

Exercice : 2021

COUPES A FACONNER

	BO	BI	Vol. total m3	Recette brute €
	FEU	FEU		
	m3	m3		
1a-BF	30	23	53	3 594
2-BF	60	65	125	6 572
3-BF	73	90	163	9 483
8-BF	62	72	134	7 519
9-BF	85	84	170	7 406
TOTAL	310	335	645	34 574

CESSIONS AUX PARTICULIERS

	FEU	Vol. total	Recette nette
	m3	m3	€
1a-DEL	16	16	160
2-DEL	18	18	180
3-DEL	36	36	360
8-DEL	24	24	240
9-DEL	18	18	180
13b-DEL	75	75	750
TOTAL	187	187	1 870

J'ai l'honneur de vous présenter l'état de prévision des coupes de votre forêt proposé par votre correspondant RICHARD SYLVIE, le 16/10/2020

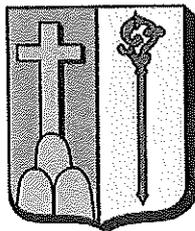


Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 36 444 €

BURTONCOURT le 23 OCT. 2020
 Le maire de Burtoncourt

A. HUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 58 – 2020 : DESTINATION DES COUPES FORÊT COMMUNALE – Exercice 2020/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2020/2021:

DESTINATION DES COUPES

VENTE AUX PROFESSIONNELS

	Destination du Bois d'œuvre	Destination du Bois d'industrie (éventuellement regroupé avec le bois de feu)	Destination du Bois de feu
Vente des produits façonnés	P 1-2-3-8-9	P 1-2-3-8-9	
Vente en bloc et sur pied (1)	Néant		13b
Vente sur pied à la mesure			
Coupes reportées	Néant		

(Nota : Les différents paragraphes ci- dessous seront ou non conservés en fonction des destinations choisies)

BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS - AFFOUAGE (délivrance) ou CESSION (vente)

Uniquement pour la satisfaction des besoins domestiques ou ruraux des habitants, toute revente est interdite.

	Destination du Bois de feu
Vente en cession de bois de chauffage (2)	Néant
Délivrance de bois sur pied par affouage communal (partage en nature) (3)	P1-2-3-8-9-13b
Délivrance de bois façonnés par vente de coupes affouagères (4)	Néant

(3) Cas de la délivrance de produits sur pied destinés à être façonné en bois de chauffage par les affouagistes (affouage communal avec partage en nature).

La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 6 € /ST (ex MAP) (devant couvrir les frais engagés par la commune pour assurer la mise à disposition des lots d'affouage)
- le délai d'exploitation des bois au : 30 Avril 2021
- le délai d'enlèvement des bois au : 31 Août 2021

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, il désigne les trois bénéficiaires solvables (ex garants) responsable civilement de la bonne exécution de la coupe :

- M. HOUPERT André
- M. BEAUSEROY Raphaël
- M. MICHEL Daniel

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

La municipalité reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences de sécurité liées à l'exploitation des produits désignés.

Remarque : dans ce cas, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois d'affouage, valeur déterminée par l'ONF et arrêtée par le préfet- art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'art. 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 79-333 du 19/04/79 modifié par le décret n° 96-933 du 16 octobre 1996.

L'aide de l'agent patrimonial n'est pas sollicitée pour la matérialisation, le dénombrement et la réception des lots.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT, 2020
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



COMMUNE DE BURTONCOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 23 Octobre 2020 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Date d'envoi des convocations : Le 16 Octobre 2020.

PRESENTS : HOUPERT André / MICHEL Daniel / TALFUMIER Hervé / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / BEAUSEROY Raphaël / NEWEL Sabine / MERY Nicolas / WITTKOWSKI Nicolas / BUCHER Robert.

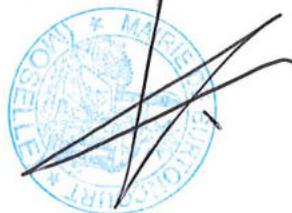
ABSENTS EXCUSES: DIAVORINI Sandra.

N° 59 – 2020 : DEVIS ONF ASSISTANCE TECHNIQUE ET CUBAGE 2021.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis N° DEC-20-862505-00398533/121047 avec l'ONF concernant l'assistance technique et les travaux de cubage et classement pour un montant de 4 430,40 € HT soit 5 316,48 € TTC.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 29 OCT. 2020
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 23 Octobre 2020.

Le Maire,

André HOUPERT



Votre interlocuteur :
 SYLVIE RICHARD
 Tél : 03 87 77 91 78
 Mél : sylvie.richard@onf.fr
 Tél Portable : 06 16 30 73 39

Adresse de livraison principale Madame le Maire COMMUNE BURTONCOURT 57220 BURTONCOURT	Adresse client Madame le Maire COMMUNE BURTONCOURT 57220 BURTONCOURT
--	---

Forêt communale de BURTONCOURT Objet de la prestation : Travaux d'exploitation 2021 en ATDO (Assistant Technique à Donneur d'Ordre)	Coordonnées Client : SIRET : 21570121000019
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DE DEBARDAGE EN ATDO <input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière le prix de vente correspond à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume +/- 15% du volume estimé, la facturation prendra en compte le volume réel (Ref : 06-MOE-EXPL0) Préparation du ou des contrats et de la fiche de chantier sécurité (éventuellement plan de prévention des risques). Suivi de l'exécution du chantier, contrôle de conformité des travaux aux prescriptions techniques. Organisation des opérations préalables à la réception. Examen des désordres signalés par le donneur d'ordre.	1	FO		20,00	2 657,56	F

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage de grumes bois d'oeuvre (BO) (Ref : 04-EXPL-AST02) Localisation : pelles 1-2-3-8-9	310.0	M3	3 875,00
<input type="checkbox"/> Abattage-façonnage de bois d'industrie en toute longueur (BIL) (Ref : 04-EXPL-LON02) Localisation : Pelles 1-2-3-8-9	335.0	M3	4 522,50
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (inclus tiges dangereuses de diamètre inférieur) (Ref : 04-EXPL-ABT01) Localisation : Pelles 2-3-8	13.0	H	585,00
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage à l'heure en cas de chablis (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : Pelles diverses	8.0	H	360,00
<input type="checkbox"/> Câblage, désencrouage de bois en cours d'exploitation au tracteur seul (Ref : 04-EXPL-CAB02) Localisation : Pelles 2-3-8-9	4.0	H	320,00
<input type="checkbox"/> Câblage, désencrouage de bois en cours d'exploitation (avec bûcheron, grimpeur et tracteur avec treuil) (Ref : 04-EXPL-CAB02) Localisation : Pelles 1-8-9	21.0	H	1 680,00
<input type="checkbox"/> Débardage de grumes bois d'oeuvre (BO) (Ref : 04-EXPL-DBG02) Localisation : Pelles 1-2-3-8-9	310.0	M3	3 100,00
<input type="checkbox"/> Débardage de bois d'industrie en toute longueur (BIL) (Ref : 04-EXPL-DBL01) Localisation : Pelles 1-2-3-8-9	334.0	M3	3 841,00
<i>Total estimatif HT</i>			18 283,50

Sous-total					2 657,56 € HT	
-------------------	--	--	--	--	----------------------	--

TRAVAUX DE CUBAGE CLASSEMENT (nécessaire à la mise en vente bois façonné) <input type="checkbox"/> Cubage et classement des bois BO sur coupe (Ref : 05-EXPL-CCS01) Localisation : Pelles 1-2-3-8-9	310,00	M3	3,23	20,00	1 001,30	F
--	--------	----	------	-------	----------	---

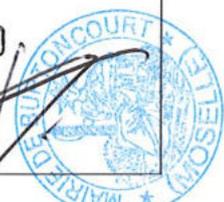
Votre interlocuteur :
 SYLVIE RICHARD
 Tél : 03 87 77 91 78
 Mél : sylvie.richard@onf.fr
 Tél Portable : 06 16 30 73 39

N° DEC-20-862505-00398533 / 12047

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Cubage des bois BIL (Ref : 05-EXPL-CUB01) Localisation : Pelles1-2-3-8-9	334,00	M3	2,31	20,00	771,54	F

TVA			Total HT	4 430,40 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	886,08 €
20,00%	4 430,40	886,08	Total TTC ⁽²⁾	5 316,48 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
0,00 € HT	4 430,40 € HT

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois</p> <p>Le 20/10/2020</p> <p>Responsable de l'offre XAVIER BAUER</p>	<p>Devis lu et accepté pour un montant de : 4 430,40 € HT 5 316,48 € TTC ⁽²⁾</p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>BURTONCOURT, le 23 OCT. 2020 (Signature nom, fonction) <i>Xavier - André HUPERT</i></p> 
--	---

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative